

Le document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCI. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce support et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Sofidy Pierre Europe - parts B (Code ISIN : FR0013260270)

Société de Placement à Prépondérance Immobilière (SPPICAV)
sous la forme de SA non coordonnée soumise au droit Français
Société de gestion de portefeuille : SOFIDY SA

Objectif et politique d'investissement

La Société de Gestion a pour objectif de proposer à l'investisseur une distribution potentielle de dividende ainsi qu'une revalorisation de la valeur des actions de la SPPICAV sur un horizon de détention de long terme avec une allocation d'actifs majoritairement investis en immobilier.

La SPPICAV investit majoritairement dans des actifs du secteur de **l'immobilier d'entreprise européen** (bureaux, commerce, hôtels, résidences gérées...), ainsi que dans des actifs financiers notamment liés au secteur immobilier.

L'allocation de l'actif se situe dans le respect des ratios réglementaires, dans les fourchettes des ratios cibles suivants :

- Immobilier direct et indirect non coté : de 51 % à 60 % de l'actif de la SPPICAV,
- Immobilier coté (actions de foncières cotées) : de 0 à 14 % de l'actif de la SPPICAV,
- Actifs financiers : de 20 % à 35 % de l'actif de la SPPICAV (dont des actifs ayant un sous-jacent immobilier et secteurs connexes représentant un minimum de 10 % de l'actif de la SPPICAV),
- Liquidités : de 5% à 35% de l'actif de la SPPICAV,

Étant précisé qu'en cas de crise de liquidité ou de retournement du marché immobilier, la poche immobilière pourrait mécaniquement atteindre 95% de l'actif de la SPPICAV.

Jusqu'à 3 ans après la date d'agrément de la SPICAV, la composition de l'actif pourra différer significativement des ratios présentés ci-dessus, notamment compte tenu des délais nécessaires à la réalisation d'une acquisition immobilière.

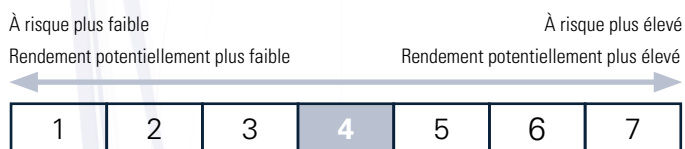
La SPPICAV peut avoir recours à l'endettement direct et indirect, bancaire et non bancaire, dans la limite de 40 % de la valeur des actifs immobiliers. En outre, des emprunts d'espèces limités à 10% de la valeur des actifs financiers peuvent être effectués.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés exclusivement à titre de couverture de taux et de change.

La valeur liquidative est bimensuelle. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chez le dépositaire au plus tard avant 12 heures la veille de la date d'établissement de la valeur liquidative et sont traitées selon les modalités prévues dans le prospectus de la SPPICAV. Le délai maximum de règlement des rachats est de 2 mois.

Compte tenu de l'univers d'investissement de la SPPICAV, essentiellement en immobilier, et des frais inhérents à ce type d'actifs, ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 8 ans.

Profil de risque et de rendement



La SPPICAV investit majoritairement en immobilier, elle présente donc un risque moyen de perte en capital, soit un niveau 4. La catégorie de risque associée à cette SPPICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque. Le capital investi par l'actionnaire dans la SPPICAV n'est ni garanti ni protégé.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque lié à des investissements dans des actifs immobiliers : les actifs immobiliers sont peu liquides. En période de tension sur les marchés immobiliers, la cession rapide d'un actif immobilier peut entraîner une perte de valeur.

- Risque lié au recours à l'endettement : l'effet de levier a pour but d'augmenter la capacité d'investissement de la SPPICAV, sa performance, mais également les risques de perte.
- Risque de liquidité : il est lié à la difficulté de céder rapidement les actifs immobiliers physiques, le marché de l'immobilier pouvant offrir une liquidité plus restreinte dans certaines circonstances.
- Risque lié à la concentration des investissements immobiliers : pendant sa phase de constitution et de montée en puissance, la SPPICAV peut momentanément être exposée à un nombre restreint d'actifs immobiliers.
- Risque lié au crédit et au taux : il représente le risque de dégradation de la qualité de signature de l'émetteur ou de celui de sa défaillance, ou le risque lié à l'évolution des taux d'intérêt qui peut concerner certains investissements. Ces événements sont susceptibles d'impacter la valeur des actifs de la SPPICAV.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SPPICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement dans l'OPCI.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée - dont frais d'entrée acquis à l'OPCI*	7,50 % TTC de l'actif net de la SPPICAV maximum 3,50 % TTC de l'actif net de la SPPICAV maximum
Frais de sortie - dont frais de sortie acquis à l'OPCI*	Néant Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital [avant que celui-ci ne soit investi] [avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué].

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants (TTC maximum) - frais de gestion et de fonctionnement - frais d'exploitation immobilière	4,45 % TTC de l'actif net** 2,25 % TTC de l'actif net (1,71 % TTC de la valeur globale des actifs) 2,2 % TTC de l'actif net (3,4 % TTC sur la valeur globale des actifs immobiliers gérés)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

* Ayant pour objet de couvrir les frais et taxes relatifs à l'acquisition ou la cession d'actifs.

** Le pourcentage des frais courants peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCI lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Dans la mesure où l'OPCI n'a pas encore clos son premier exercice social, le pourcentage des frais courants communiqué ici est une estimation. Le rapport annuel de l'OPCI donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez- vous référer à la section 6 du prospectus de la SPPICAV, disponible sur le site de la Société de Gestion : www.sofidy.com

Performances passées

Néant, la SPPICAV ayant été constituée depuis moins d'un an, soit le 30 janvier 2018.

La devise de référence est l'euro.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Le dépositaire est CACEIS BANK.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion ou sur son site internet www.sofidy.com

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la Société de Gestion ou sur son site internet www.sofidy.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus liés à la détention de titres de l'OPCI peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre commercialisateur de l'OPCI.

La responsabilité de SOFIDY ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SPPICAV.

L'OPCI est constitué sous la forme d'une SA, la Société de Gestion SOFIDY agit en tant que Directeur Général Unique de l'OPCI. Les statuts prévoient la constitution d'un Conseil de Surveillance dont les modalités de fonctionnement sont détaillées dans le prospectus.

Cet OPCI est agréé et réglementé par l'AMF. La Société de Gestion SOFIDY (www.sofidy.com) est agréée en France et réglementée par l'AMF.